



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)



4f. REGLEMENT GRAPHIQUE PARTIE NORD-EST - 1/8000e

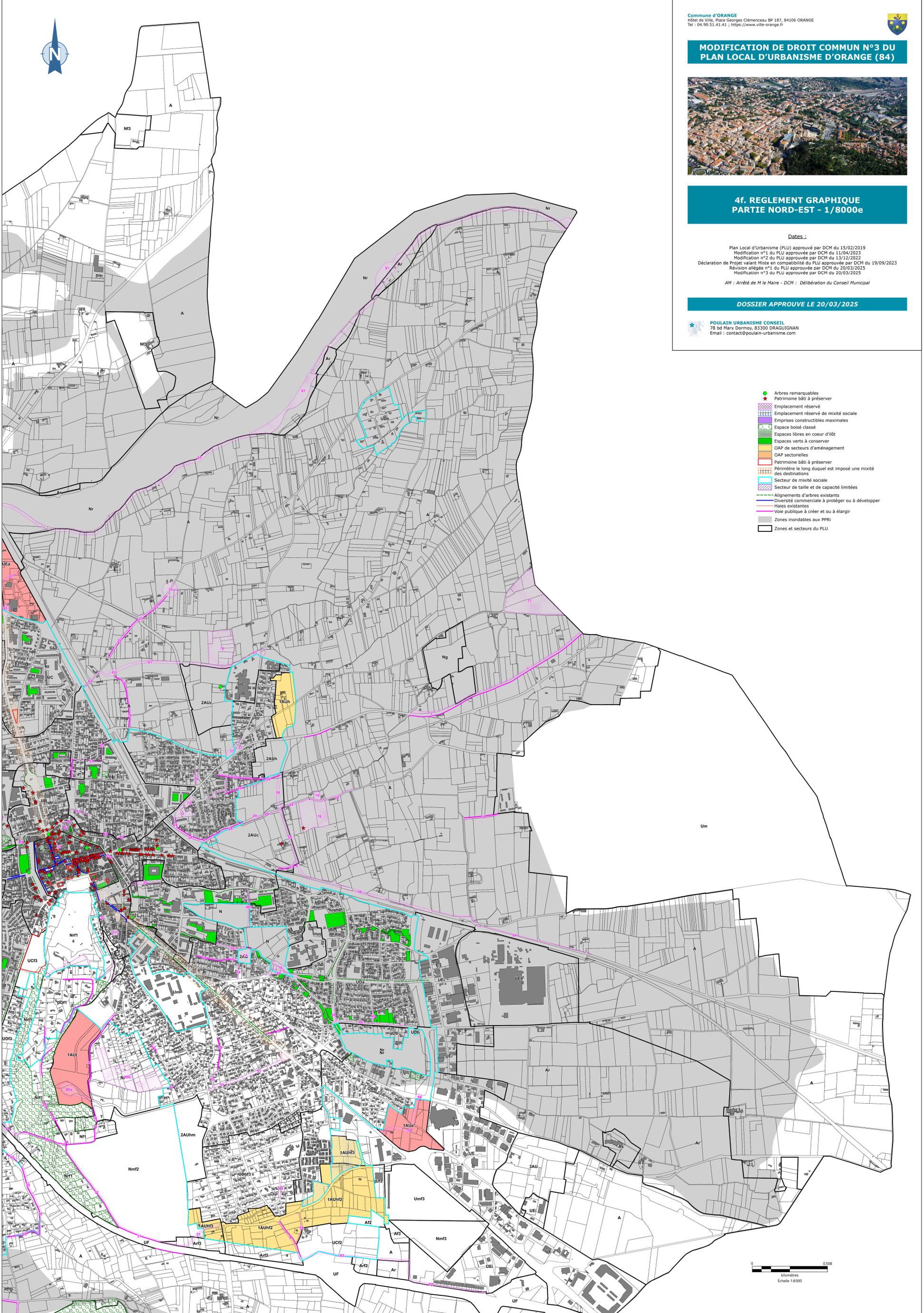
Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019
Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023
Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022
Déclaration de Projet valant Miste en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023
Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025
Modification n°3 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 20/03/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com



- Arbres remarquables
- ★ Patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé de mixité sociale
- Emprises constructibles maximales
- Espace boisé classé
- Espaces libres en coeur d'îlot
- Espaces verts à conserver
- OAP de secteurs d'aménagement
- OAP sectorielles
- Patrimoine bâti à préserver
- Périmètre le long duquel est imposé une mixité des destinations
- Secteur de mixité sociale
- Secteur de taille et de capacité limitées
- Alignements d'arbres existants
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Haies existantes
- Voie publique à créer et ou à élargir
- Zones inondables aux PPRi
- Zones et secteurs du PLU

